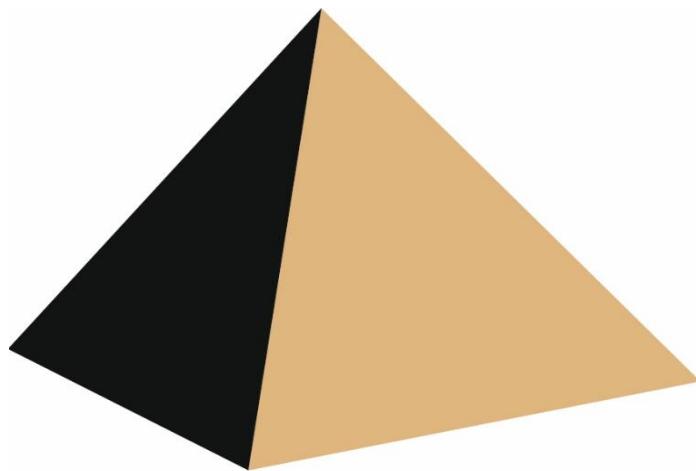


LISTE DE PRIX 2026 HT



	PAGE
BETON FRAIS - BLOCS EN BETON "LEGOS"	2-7
TRANSPORT - POMPAGE - RUBAN	8-9
BETON BITUMINEUX	10-11
DECHARGE TYPE A ET B - PRODUITS À RECYCLER	12
PRODUIT PIERREUX - PRODUITS RECYCLÉS	12-13
MINAGE - CONCASSAGE - REVALORISATION	13
CONDITIONS GENERALES	14-15
TRUCS ET ASTUCES	16

BETON A COMPOSITION PRESCRITE

- La centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances définies par la norme SN EN 206: 2013 + A2:2021. La livraison des produits suivants s'entend sans adjuvant, départ centrale.

- Taxe environnementale de 3.50 CHF/m3 non comprise dans les prix.

N° art.		Dosage ciment kg/m ³ min.	CHF/m ³
	Ciment CEM II/B-LL 32,5 R - 0/22		CALCAIRE
Z901		150	156,00
Z903		200	166,00
Z905		250	180,00
Z907		300	190,00
	Ciment CEM II/B-LL 32,5 R - 0/22		RECYCLE
R901		150	153,00
R903		200	162,00
R905		250	175,00
	Ciment CEM II/B-LL 32,5 R - 0/16		CALCAIRE
Z951		150	160,00
Z953		200	168,00
Z955		250	184,00
Z957		300	193,00
	Ciment CEM II/B-LL 32,5 R - 0/32		SIL-ECO
Y800		150	171,00
Y802		200	181,00
Y804		250	189,00
Y806		300	198,00
	Ciment CEM II/B-LL 32,5 R - 0/16		SIL-ECO
Y850		150	174,00
Y852		200	183,00
Y854		250	192,00
Y856		300	202,00
	Ciment CEM II/B-LL 32,5 R - 0/32		SILICEUX
X700		150	180,00
X702		200	188,00
X704		250	198,00
X706		300	207,00
	Ciment CEM II/B-LL 32,5 R - 0/16		SILICEUX
X750		150	183,00
X752		200	191,00
X754		250	201,00
X756		300	210,00
X758		350	219,00

Plus-value pour adjuvants et fibres, voir page 7

¹ définition des classes d'exposition, voir page 4-5

BETON NON CLASSE

- Ne font pas l'objet de production exigée par la norme SN EN 206: 2013 + A2:2021. Cependant, Lachat SA garantit les performances de ces produits.
- Evolution de la résistance "moyenne"

- Taxe environnementale de 3.50 CHF/m³ non comprise dans les prix.

N° art.	Classe résistance	Granulat	Classe de consistance	Rapport E/C éq indicatif	Teneur en air min.	Dosage ciment kg/m ³ min.	CHF/m ³
Grpe de classe d'exposition A - (XC1^{CH}, XC2^{CH})¹ CALCAIRE							
A104	C20 / 25	0/32	S3	0,65	--	280	197,00
A154	C20 / 25	0/16	S3	0,65	--	308	201,00
Grpe de classe d'exposition C - (XC4^{CH}, XF1^{CH}, XD1^{CH})¹ CALCAIRE							
C304	C30 / 37	0/32	S3	0,50	--	300	209,00
C354	C30 / 37	0/16	S3	0,50	--	330	212,00
Grpe de classe d'exposition C - (XC4^{CH}, XF1^{CH}, XD1^{CH})¹ RECYCLE							
C320 RCC ₂₅	C30 / 37	0/32	S4	0,50	--	300	218,00
C320 RCC ₄₀	C30 / 37	0/32	S4	0,50	--	300	212,00
Béton AUTOCOMPACTANT SDC - (XC3^{CH})¹ Béton AUTOPLACANT							
B216	C25 / 30	0/32	--	--	--	SILICEUX	251,00
B265	C30 / 37	0/16	--	--	--	SILICEUX	253,00
Béton pour chemin AF (XF4)¹ SILICEUX							
G725	C30 / 37	0/32	S1	0,45	0,03	310	262,00
Béton léger ECOGRAPHITE^R (uniquement Malcôte) SILICEUX							
716 p	env. 5 N/mm ²	0/4	S3	--	900 Kg/m ³	400	415,00
727 p	env. 10 N/mm ²	0/4	S3	--	1200 Kg/m ³	400	356,00
Plus-value pour quantité inférieure à 1.5 m ³ 50,00							
Béton poreux-filtrant, ciment CEM II/B-LL 32.5 R SILICEUX							
884	--	16/32	S1	--	--	100	172,00
885	--	16/32	S1	--	--	150	183,00
886	--	16/32	S1	--	--	200	194,00
887	--	4/8	--	--	--	150	183,00
888	--	4/8	S1	--	--	200	194,00
889	--	4/8	S1	--	--	250	205,00
890	--	16/32	--	--	--	250	206,00

Plus-value pour adjuvants et fibres, voir page 7

¹ définition des classes d'exposition, voir page 4-5

BETON A PROPRIETE SPECIFIEE, SELON NORMES SN EN 206 : 2013 + A2:2021

- Evolution de la résistance "moyenne"

- Taxe environnementale de 3.50 CHF/m3 non comprise dans les prix.

- Teneur en chlorure Cl 0.1

N° art.	Classe résistance	Granulat	Classe de consistance	Rapport E/C éq indicatif	Teneur en air min.	Dosage ciment kg/m ³	CHF/m ³
Sorte A - (XC2^{CH})¹							
A120	C20 / 25	0/32	S3	0,65	--	280	210,00
A170	C20 / 25	0/16	S3	0,65	--	308	214,00
SILICEUX							
A101	C20 / 25	0/32	S3	0,65	--	280	206,00
A151	C20 / 25	0/16	S3	0,65	--	308	209,00
SIL - ECO							
A102	C20 / 25	0/32	S3	0,65	--	280	202,00
A152	C20 / 25	0/16	S3	0,65	--	308	207,00
Sorte C - (XC4^{CH},XF1^{CH},XD2A^{CH})¹							
C320	C30 / 37	0/32	S4	0,50	--	300	236,00
C370	C30 / 37	0/16	S4	0,50	--	330	241,00
898	C30 / 37 (SAF)	0/32	S1	0,50	--	300	231,00
SILICEUX							
C301	C30 / 37	0/32	S4	0,5	--	300	216,00
C351	C30 / 37	0/16	S4	0,5	--	330	219,00
SIL - ECO							
C302	C30 / 37	0/32	S4	0,5	--	300	214,00
C352	C30 / 37	0/16	S4	0,5	--	330	217,00
CALCAIRE							
MONOBETON Grpe de classe d'exposition C - (XC4^{CH},XF1^{CH},XD1^{CH})¹							
C321	C30 / 37	0/32	S4	--	--	SILICEUX	241,00
SILICEUX							
F601	C30 / 37	0/32	S4	0,45	--	320	255,00
F651	C30 / 37	0/16	S4	0,45	--	352	261,00
SILICEUX							
Sorte G - (XF4^{CH},XC4^{CH},XD3^{CH})¹ / avec air entraîné							
G701	C30 / 37	0/32	S4	0,45	--	320	256,00
G751	C30 / 37	0/16	S4	0,45	--	352	265,00

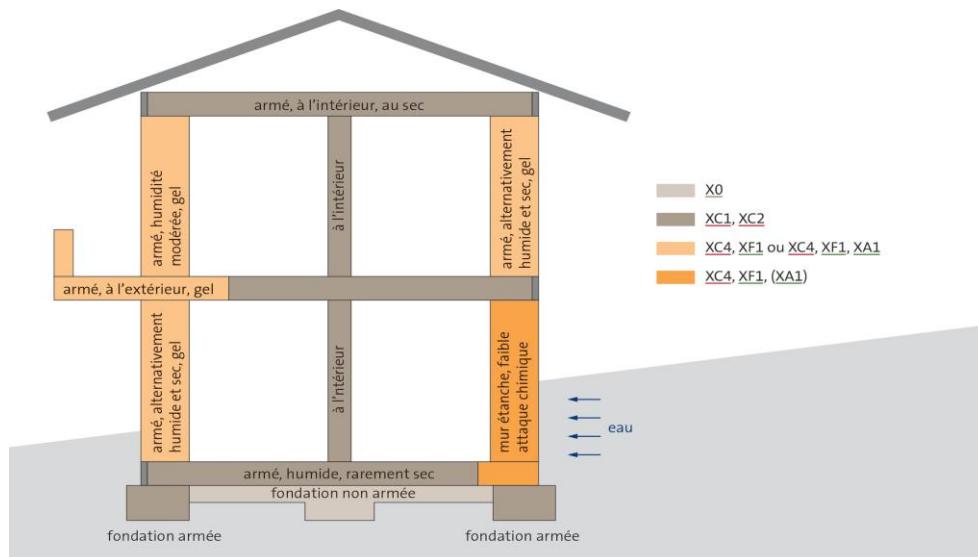
Classes d'exposition avec leurs différents degrés d'attaque

Action :	Classe	Environnement	Exemples d'application
Aucun risque d'attaque			
X0			
			béton non armé ou sans incorporation métallique, situé dans un environnement non agressif, fondations non armées à l'abri du gel, éléments intérieurs non armés dans des conditions très sèches.
Corrosion de l'armature dans le béton carbonaté			
XC1	sec ou humide en permanence		
XC2	humide, rarement sec		
XC3	humidité modérée		
XC4	alternativement sec et humide		
Corrosion de l'armature induite par les chlorures			
XD1	humidité modérée		
XD2a	mouillé, rarement sec teneur en chlorures ≤ 0,5 g/l («eau douce»)		
XD2b	mouillé, rarement sec teneur en chlorures > 0,5 g/l («eau salée»)		
XD3	alternativement sec et humide		

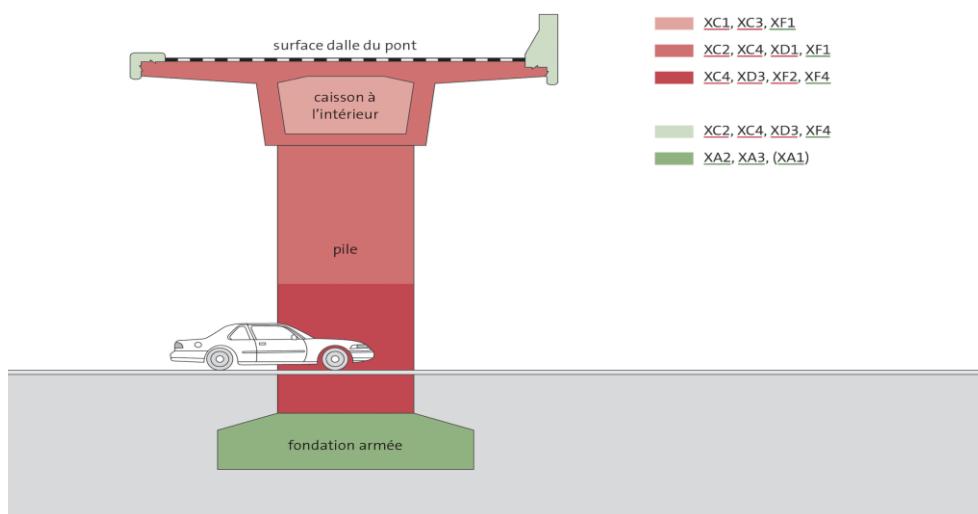
Action sur	Classe	Environnement	Exemples d'application
Dommages dus au gel avec ou sans sels de dé verglaçage			
	XF1	saturation modérée en eau sans sels de dé verglaçage	surfaces verticales exposées à la pluie et au gel
	XF2	saturation modérée en eau avec sels de dé verglaçage	surfaces verticales exposées au gel et au brouillard salin
	XF3	forte saturation en eau sans sels de dé verglaçage	surfaces horizontales exposées à la pluie et au gel (sans sels de dé verglaçage)
	XF4	forte saturation en eau avec sels de dé verglaçage	surfaces exposées au gel et aux sels (projection directe ou brouillard salin); giratoires, arrêts de bus, bordures de pont
Dommages dus à l'agressivité chimique de l'environnement			
Le béton	Exposition aux attaques sulfates dans les eaux souterraines ou dans le sol		
	XA1	faible agressivité	
	XA2	agressivité modérée	éléments en contact avec le terrain; fondations, tunnels, pieux
	XA3	forte agressivité ^{a)}	
Exposition à d'autres types d'agressions chimiques (pas couverte par la norme SN EN 206-1)			
	XA1	faible agressivité	fosses à lisier, bassins de décantation de STEP
	XA2	agressivité modérée	bassins biologiques (nitrification/dénitrification) de STEP, réservoirs contenant de l'eau de faible dureté, piscine (traitement chimique)
	XA3	forte agressivité ^{a)}	tours de refroidissement, centrales à biogaz, silos à fourrage, canalisations d'eaux usées (sulfureuses)

a) examen par des spécialistes de la nécessité de mesures de protection supplémentaires.

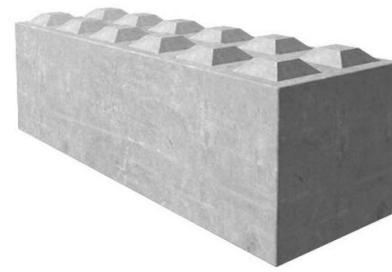
Classes d'exposition pour le bâtiment



Classes d'exposition pour le génie civil



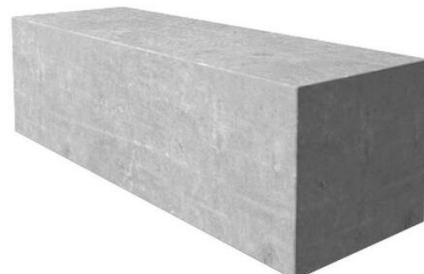
BLOCS EN BETON "Lego"



BLOCS BETON avec connecteurs

DIMENSIONS	0-5 / p	6-10 / p	11-30 / p	31-60 / p	61-100 / p	> 100 p
60 x 60 x 180 cm	190,00/p	180,50/p	171,00/p	161,50/p	152,00/p	133,00/p
60 x 60 x 120 cm	130,00/p	123,50/p	117,00/p	110,50/p	104,00/p	91,00/p
60 x 60 x 90 cm	100,00/p	95,00/p	90,00/p	85,00/p	80,00/p	70,00/p
60 x 60 x 60 cm	70,00/p	66,50/p	63,00/p	59,50/p	56,00/p	49,00/p
Dimen. [cm]	60x60x180	60x60x120	60x60x90	60x60x60		
Volume [m ³]	0,648	0,432	0,324	0,216		
Poids [kg]	1'554	1'036	777	518		

DIMENSIONS	0-5 / p	6-10 / p	11-30 / p	31-60 / p	61-100 / p	> 100 p
30 x 30 x 180 cm	80,00/p	78,40/p	76,80/p	75,20/p	73,60/p	72,00/p
30 x 30 x 120 cm	70,00/p	68,60/p	67,20/p	65,80/p	64,40/p	63,00/p
30 x 30 x 90 cm	60,00/p	58,80/p	57,60/p	56,40/p	55,20/p	54,00/p
30 x 30 x 60 cm	50,00/p	49,00/p	48,00/p	47,00/p	46,00/p	45,00/p
Dimen. [cm]	30x30x180	30x30x120	30x30x90	30x30x60		
Volume [m ³]	0,162	0,108	0,081	0,054		
Poids [kg]	388	260	194	130		



BLOCS BETON sans connecteur

DIMENSIONS	0-5 / p	6-10 / p	11-30 / p	31-60 / p	61-100 / p	> 100 p
60 x 60 x 180 cm	210,00/p	199,50/p	189,00/p	178,50/p	168,00/p	147,00/p
60 x 60 x 120 cm	150,00/p	142,50/p	135,00/p	127,50/p	120,00/p	105,00/p
60 x 60 x 90 cm	120,00/p	114,00/p	108,00/p	102,00/p	96,00/p	84,00/p
60 x 60 x 60 cm	90,00/p	85,50/p	81,00/p	76,50/p	72,00/p	63,00/p
30 x 30 x 180 cm	100,00/p	98,00/p	96,00/p	94,00/p	92,00/p	90,00/p
30 x 30 x 120 cm	90,00/p	88,20/p	86,40/p	84,60/p	82,80/p	81,00/p
30 x 30 x 90 cm	80,00/p	78,40/p	76,80/p	75,20/p	73,60/p	72,00/p
30 x 30 x 60 cm	70,00/p	68,60/p	67,20/p	65,80/p	64,40/p	63,00/p

CHAPES SILICEUX 0/4 ou 0/8

N° art. 0/4	N° art. 0/8 sp2	Dosage ciment kg/m ³	CHF/m ³
36	54	200	205,00
38	56	250	215,00
40	58	300	225,00
42	60	350	235,00
44	62	400	245,00
45	63	425	250,00
46	64	450	255,00

AUTRES PRODUITS BETON (PRIX UNIQUEMENT SUR DEMANDE)

Gunite par voie sèche, gunite par voie humide

Béton pour pieux

Groise stabilisée au ciment

Béton coloré

PLUS-VALUES pour modification des recettes béton

PRESTATIONS ET PRODUITS DIVERS

Ciment particulier

CEM II/A-LL 52.5 N

Ciment blanc

Ciment bas carbone

CHF/m³

sur dem.

sur dem.

sur dem.

Adjuvants dosage conseillé en % du poids du ciment

Superfluidifiant (HBV) 0.5 à 0.9%

CHF/kg

8,00

Retardeur de prise (VZ) Dosage en fonction de la température

7,20

Antigel (FS) 1,0%

6,20

Entraîneur d'air (LP) 0,2%

6,00

Fibres (12 mm pour chapes - en stock), 19 mm pour béton 0/16 et 20 mm pour béton 0/32 sur dem.

CHF/m³

Fibres synthétiques

sur dem.

Fibres métalliques

sur dem.

Supplément d'hiver

Dès 2 semaines à <0°, plus-value pour chauffage

CHF/m³

5,00

Retour de béton frais

A l'une de nos centrales

CHF/m³

8,00

PRODUITS AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Gabions préremplis

Tarifs et dimensions sur demande

Blocs calcaire taillés

Tarifs et dimensions sur demande

Livraison en big-bag

Tarifs sur demande

TRANSPORT BETON / CAMION MALAXEUR

Prix au départ de Courtételle (RPLP comprise)

Destination	CHF/m3	Destination	CHF/m3
2854 Bassecourt	37,00	2714 Les Genevez	87,00
2862 Berlincourt	43,00	2353 Les Pommerats	104,00
2856 Boécourt	43,00	2722 Les Reusilles	91,00
2803 Bourrignon	55,00	2827 Mervelier	58,00
2843 Châtillon	37,00	2806 Mettembert	57,00
2763 Choindez	39,00	2857 Montavon	54,00
2826 Corban	54,00	2875 Montfaucon	87,00
2823 Courcelon	37,00	2828 Montsevelier	60,00
2825 Courchapoix	46,00	2740 Moutier	49,00
2853 Courfaivre	35,00	2812 Movelier	59,00
2830 Courrendlin	34,00	2807 Pleigne	61,00
2822 Courroux	35,00	2765 Rebeuvelier	51,00
2852 Courtemelon	31,00	2762 Roches	45,00
2852 Courtételle	31,00	2814 Roggenburg	75,00
2800 Delémont	33,00	2842 Rossemaison	33,00
2802 Develier	33,00	2350 Saignelégier	95,00
2802 Develier-Dessus	40,00	2873 Saulcy	68,00
2813 Ederswiler	75,00	2855 Sceut	63,00
2855 Glovelier	43,00	2857 Séprais	49,00
2354 Goumois	114,00	2864 Souc	59,00
2718 Lajoux	79,00	2805 Sohières	37,00
2360 Le Bémont	93,00	2874 Saint-Brais	73,00
2340 Le Noirmont	107,00	2863 Undervelier	51,00
2336 Les Bois	113,00	2830 Vellerat	46,00
2345 Les Breuleux	107,00	2829 Vermes	55,00
2338 Les Embois	101,00	2824 Vicques	41,00
2363 Les Enfers	88,00		

Tarif incluant une durée de déchargement de 30 minutes jusqu'à 7 m3, de 45 minutes entre 7.1 et 9 m3 et de 1 heure au-delà de 9 m3. Passé ce délai, le temps supplémentaire sera facturé au tarif horaire de 163.00 CHF/h.

Tarif valable pour les transports de min. 7m3. Toute livraison inférieure à 7m3, entraînera la facturation d'un voyage complet de 7m3.

SUPPLEMENT

- Déchargement à l'aide du ruban : 229.00 CHF/h (min. 30 minutes).
- Attente sur chantier : 163.00 CHF/h.
- Attente en centrale pour solde de commande : 163.00 CHF/h.
- Tarif horaire d'un camion malaxeur : 226.00 CHF/h.

La société se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les prix indiqués.

Ces prix sont valables jusqu'au 31 décembre 2026, RPLP comprise. Conditions de paiement: net à 30 jours. Sous réserve d'une augmentation importante de la redevance poids lourds. Ils seront adaptés dès le 1er janvier 2027 en fonction des nouvelles conditions.

TRANSPORT BETON / CAMION MALAXEUR

Prix au départ de la Malcôte (RPLP comprise)

Destination	CHF/m3	Destination	CHF/m3
2942 Alle	32,00	2953 Fregiécourt	34,00
2954 Asuel	31,00	2908 Grandfontaine	62,00
2935 Beurnevésin	51,00	2901 Grandgourt	58,00
2926 Boncourt	65,00	2954 La Malcôte	31,00
2944 Bonfol	46,00	2925 Le Maira	70,00
2803 Bourrignon	55,00	2933 Lugnez	55,00
2904 Bressaucourt	45,00	2807 Lucelle	43,00
2925 Buix	61,00	2946 Miécourt	39,00
2915 Bure	56,00	2884 Montenol	45,00
2947 Charmoille	35,00	2924 Montinez	62,00
2906 Chevenez	48,00	2883 Montmelon	40,00
2932 Coeuve	45,00	2922 Mormont	56,00
2952 Cornol	31,00	2889 Ocourt	48,00
2922 Courchavon	46,00	2953 Pleujouse	34,00
2950 Courgenay	32,00	2900 Porrentruy	37,00
2905 Courtedoux	45,00	2912 Réclière	63,00
2923 Courtemaîche	56,00	2913 Roche-d'Or	74,00
2003 Courtemautrury	34,00	2907 Rocourt	56,00
2933 Damphreux	54,00	2888 Seleute	57,00
2914 Damvant	67,00	2887 Soubey	86,00
2885 Epauvillers	57,00	2882 Saint-Ursanne	42,00
2886 Epiquerez	73,00	2943 Vendlincourt	40,00
2916 Fahy	57,00	2903 Villars	47,00
2902 Fontenais	44,00		

POMPAGE DE BETON

Prix valables uniquement à l'intérieur du canton du Jura

Quantité m ³	Dalle/Radier CHF / m3	Mur/Pilier CHF / m3
0 - 10	700,00	750,00
11 - 15	58,30	64,25
16 - 20	51,20	57,25
21 - 25	45,90	51,50
26 - 30	42,00	47,60
31 - 35	39,30	45,00
36 - 40	37,40	42,70
41 - 45	35,90	40,90
46 - 50	34,40	40,05
51 - 60	31,40	36,95
61 - 70	29,40	35,20
71 - 80	28,60	34,30
81 - 100	25,90	31,70
101 - 150	23,10	28,60
151 et plus	22,20	28,10

Ytarif valable pour un pompage de 10 m³ / h. Tout supplément de temps entraînera la facturation d'une plus-value de 290.00 CHF/h.

YTemps d'attente de la pompe sur chantier : 200.00 CHF/h.

SUPPLEMENT :

Ytuyau supplémentaire de 3 m de long : 25.00 CHF/pièce.

Yamorçage pompe avec chape ou bouillac (selon type de pompe utilisée) : 50.00 CHF

Attention : la bouillac ne doit pas être mélangée au béton mis en place (efflorescence sur le béton)

Ymise à disposition de personnel complémentaire pour aide au pompage : 86.00 CHF/h.

YPour toute utilisation d'une pompe externe à Lachat SA, une plus-value sera facturée en fonction du type de pompe.

Veuillez nous consulter pour l'obtention d'une offre.

BETON BITUMINEUX

Couches de roulement

Type de produit	Epaisseur des couches (mm)	Type de bitume	Température au départ du poste d'enrobage (°C)	Prix CHF/to
Bétons bitumineux classiques selon normes EN 13108-1:2006/AC:2008				
AC 4 L	15...20	70/100	140...180	184,00
AC 8 L	20...35	70/100	140...180	172,00
* AC 8 N	20...35	70/100	140...180	170,00
AC 8 S	25...35	50/70	145...185	170,00
AC 8 H	25...35	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	198,00
AC 11 L	35...50	70/100	140...180	161,00
* AC 11 N	35...50	70/100	140...180	158,00
* AC 11 S	35...50	50/70	145...185	164,00
AC 11 H	35...50	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	195,00
AC 16 L	45...70	70/100	140...180	155,00
* AC 16 N	45...70	70/100	140...180	153,00
AC 16 S	45...70	70/100	140...180	159,00
Bétons bitumineux macrorugueux selon EN 13108-1:2006/AC:2008				
* AC MR 8	20...30	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	212,00
* AC MR 11	25...40	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	209,00
Bétons bitumineux semi-denses				
SDA 4	20...35	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	sur demande
SDA 8	25...40	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	212,00
Bétons bitumineux drainants (asphalte poreux)				
PA 8	25...35	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	215,00
PA 11	35...50	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	208,00
Béton bitumineux monocouche				
Villachat 11	35...50	50/70 , 70/100	Selon type bitume	163,00
Bétons bitumineux JU / BE				
AC 11 N	35...50	Styrelf (recette JU/BE)	Selon type bitume	194,00

Couches de base AC B

Bétons bitumineux classiques selon norme EN 13108-1:2006/AC:2008				
* AC B 11 S	35...50	50/70	145...185	149,00
* AC B 16 S	45...70	50/70	145...185	144,00
AC B 16 H	45...70	PmB 45 / 80-65 (CH-E)	Selon type bitume	156,00
* AC B 22 S	65...100	50/70	145...185	139,00
AC B 22 H	65...100	PmB 45 / 80-65 (CH-E)	Selon type bitume	149,00
Bétons bitumineux drainants (asphalte poreux)				
PA B 16	40...80	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	175,00
PA B 22	60...150	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	166,00

* sortes / recettes sous surveillance c.i.p. par l'ASMP.



BETON BITUMINEUX

Couches de base AC T

Type de produit	Epaisseur des couches (mm)	Type de bitume	Température au départ du poste d'enrobage (°C)	Prix CHF/to
Bétons bitumineux classiques selon norme EN 13108-1:2006/AC:2008				
AC T 11 L	30...50	70/100	140...180	152,00
* AC T 11 N	30...50	70/100	140...180	150,00
AC T 16 L	45...70	70/100	140...180	148,00
* AC T 16 N	45...70	70/100	140...180	148,00
AC T 16 S	45...70	50/70	145...185	144,00
AC T 22 L	60...100	70/100	140...180	144,00
* AC T 22 N	60...100	70/100	140...180	144,00
* AC T 22 S	65...100	50/70	145...185	144,00
AC T 22 H	65...100	50/70	Selon type bitume	150,00

Couches de fondation EN 13108-1:2006/AC:2008

* AC F 22	60...150	70/100	140...180	126,00
AC F 32	80...200	70/100	140...180	120,00

Enrobés spéciaux

AC EME 22 C1	80... 120	15/25	Selon type bitume	sur demande
AC EME 22 C2	80... 120	10/20	Selon type bitume	sur demande

Enrobés colorés (prix sur demande)

Bâches		CHF/pce
Bâche à macadam	2.80 x 6.00 m avec œillets	285,00
Bâche à macadam	2.80 x 7.00 m avec œillets	321,00
Divers		CHF/Unité
Bande bitume 30/10	40 m'	200,00

TRANSPORT (prix sur demande)

Transport avec camion basculant, semi-remorque ou thermos

Supplément pour la production d'enrobé en dehors du temps de travail normal

Production de nuit: 22h à 6h min. 200 to Forfait CHF 500.- + CHF 200.-/h

Production le samedi min. 200 to Forfait CHF 500.- + CHF 150.-/h

Production le dimanche min. 200 to Forfait CHF 750.- + CHF 225.-/h

Supplément pour la production hivernale de janvier à fin février: 50.-/to

Pour toutes vos commandes supérieures à 200 to/jour, nous vous prions d'en aviser la centrale min. 3 jours avant la fabrication.

En cas d'utilisation de bitumes modifiés par polymères ou bitumes spéciaux prévoir 1 semaine de délai pour la commande et une production minimum de 300 tonnes.

Certaines de nos recettes ne sont pas disponibles sur nos deux sites de production. Ceci ne donne droit à aucune compensation pour votre transport supplémentaire.

Sur demande, Lachat SA transmet les déclarations de produits qui indiquent les VN ainsi que la composition des mélanges.

Nos centrales sont certifiées selon SN/EN 640 431-21b-NA (maîtrise de la production).

* sortes / recettes sous surveillance c.i.p. par l'ASMP.



PIERRES ET GRAVIERS

CALCAIRE stocks: MO = La Morée, CO = Courtemaîche, MA = Malcôte, CH = Chevenez, CL = Courtételle

Désignation	Coupure	Densité to/m ³	Stock	CHF/to	CHF/m ³
Sable de fouille	0/4	1,56	MO:CH:CO:CL	29,00	45,25
* Sable concassé	0/4	1,56	MA	35,00	54,60
* Sable concassé	0.1/1	1,38	MA	32,00	44,15
* Sable concassé	1/4	1,35	MA	33,00	44,55
Gravier concassé à béton	0/16	1,60	MA:CL	24,90	39,85
Gravier concassé à béton	0/22	1,60	MA:CL	24,20	38,70
Gravier concassé	0/32	1,60	MO:CO:CH:CL:MA	20,70	33,10
* Gravier concassé	4/8	1,42	MA:CL	35,00	49,70
Gravier concassé	8/16	1,40	MA:CL	41,00	57,40
* Gravier concassé	8/11	1,40	MA:CL	43,00	60,20
* Gravier concassé	11/16	1,40	MA	41,40	57,95
* Gravier concassé	16/22	1,41	MO:MA	25,70	36,25
* Gravier concassé	22/32	1,42	MO:CO:CH:CL:MA	25,70	36,50
Ballast	32/45	1,45	MA:MO:CH	25,70	37,25
Ballast	45/63	1,50	MA:MO:CH	26,70	40,05
Chaille	0/80	1,63	MO:CO:MA:CH	22,30	36,35
Chaille	0/150	1,60	MO:CO:MA:CH	21,40	34,25
Chaille déchet (disponibilité sur demande)		1,65	MO:CO:MA:CH	14,80	24,40
Chaille	32/150	1,56	MO:CO:MA:CH	23,60	36,80
Chaille	80/160	1,50	MO	41,60	62,40
Chaille	30/80	1,48	MA	26,70	39,50
Chaille	80/120	1,42	MA	36,70	52,10
Groise	0/16	1,60	MO:CL	17,40	27,85
Groise	0/32	1,65	MO:MA:CH	14,70	24,25
Grave GNT 0/45	0/45	1,65	MO **:CO:MA**:CH	27,30	45,05
Grave sèche	0/63	1,61	MO:CO:MA:CH	23,10	37,20
Tout-venant	-	1,50	sur demande	13,10	19,65
plus value pour charg. < 3 m ³			CH		12.-/voyage

* sortes sous surveillance c.i.p. par l'ASMP (EN 12 620 et 13 043).

** certifiée selon SN EN 13285



BLOC D'ENROCHEMENT (produit non normalisé, faisant l'objet d'aucune garantie)

Hauteur dès 50 cm	2,60	sur demande	52,60	136,75
Hauteur <50 cm	2,60	sur demande	85,00	221,00

DTA / PRODUITS À RECYCLER

Taxe DTA (matériaux terreux pierreux non-pollués)	1,60	CO:MO:CH:MI	16.00*	25,60
Taxe DTA (maximum 20 to/jour)	1,60	Courtételle	23.00*	36,80
Taxe DTB (matériaux inertes)		Glovelier	53.00**	-
Taxe DTB (matériaux inertes)		Malcôte	63.00**	-
Taxe matériaux (graveleux-sableux naturels non-pollués)	-	Malcôte	6,00	-
Taxe reprise enrobé <250 mg HAP/kg enrobé v/page 16	-	Malcôte	29,00	-
Taxe reprise béton non armé (non pollué)	-	Malcôte	8,00	-
Taxe reprise béton armé (non pollué)	-	Malcôte	10,00	-
Taxe reprise béton non armé (non pollué)	-	Courtételle	15,00	-
Taxe reprise béton armé (non pollué)	-	Courtételle	17,00	-

* redevance cantonale fixée à 0.30 ct/to non comprise

** redevance cantonale fixée à 5.00/to non comprise (9.00/to chantiers hors JU) + redevance fédérale OTAS fixée à 5.00/to non comprise

PRODUITS RECYCLES

Enrobé concassé	0/22	1,45	MA	22,80	33,05
Béton concassé	0/22	1,60	MA	20,40	32,65
Grave recyclée béton	0/45		sur demande		
Sable recyclé béton	0/6	1,56	MA	14,70	22,95

PRODUITS AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Gravier dur (anthracite)

Ballast dur certifié	32/50	1,42	MA:CO	130,30	185,00
Gravillons durs lavés (2/4, 4/8, 8/11, 11/16, 16/22 et 22/32), sur demande					

PIERRES ET GRAVIERS

SILICEUX

MA = Malcôte, CL = Courtételle

Granulats ronds normalisés SN 670'102/EN 12'620

Désignation, propriété	Coupe	Densité to/m ³	Stock	CHF/to	CHF/m ³
Sable reconstitué (béton) ^{12bis}	0/4	1,60	MA:CL	48,00	76,80
Gravier rond GC85/20; f1.5	4/8	1,55	MA:CL	45,00	69,75
Gravier rond GC85/20; f1.5	8/16	1,63	MA:CL	45,00	73,35
Gravier rond GC85/20; f1.5	16/32	1,68	MA:CL	45,00	75,60
Gravier rond GC85/20; f1.5	32/45	1,63	MA	45,00	73,35
Mélange sable/gravier GA85; f11	0/16	1,75	MA:CL	47,00	82,25
Mélange sable/gravier GA85; f11	0/32	1,80	MA:CL	49,00	88,20

Granulats concassés normalisés SN 670'103/EN 13'043

Désignation, propriété	Coupe	Densité to/m ³	Stock	CHF/to	CHF/m ³
Sable	GA85, GTC10, f22	0/4	1,41	MA:CO	51,00
		4/8	1,35	MA:CO	51,00
Gravier	GC85/15, G20/15,F1, F125, C95/1, LA25, PSV50	8/11	1,39	MA:CO	51,00
		11/16	1,41	MA:CO	50,00
Gravier	GC85/15, G20/15,F1, F125, C50/10, LA25, PSV50	16/22	1,45	MA:CO	50,00
		22/32	1,45	sur demande	50,00

Granulats non normalisés

Désignation, propriété	Coupe	Densité to/m ³	Stock	CHF/to	CHF/m ³
Mélange sable/gravier SP2	0/8	1,55	MA:CL	52,00	80,60
Galet	45/100	1,65	sur demande	sur demande	sur demande
Galet	100/200	1,80	sur demande	sur demande	sur demande
Mélange sable/gravier sil-éco	0/16	1,75	MA:CL	46,00	80,50
Mélange sable/gravier sil-éco	0/32	1,80	MA:CL	42,00	75,60
Gravier concassé	4/6	1,35	MA:CL	41,00	55,35
Gravier concassé	2/4	1,40	sur demande	65,00	91,00

TRANSPORT (prix sur demande)

Transport avec camion basculant ou semi-remorque

MINAGE - CONCASSAGE - REVALORISATION

Minage, abattage

Excavation de fouilles en terrain rocheux
 Abattage en carrière
 Abattage de flancs rocheux
 Excavation de tous genres en terrain rocheux

Forage

Recherche d'eau en profondeur
 Pose de poteau en terrain rocheux
 Exécution de canaux en terrain rocheux

Concassage, revalorisation

Concassage avec concasseurs à mâchoires ou concasseur à percussion
 Criblage et revalorisation des matériaux

Conditions générales de vente, de livraison et de paiement (état: janvier 2021)

1. Généralités, champ d'application

Les présentes conditions générales de vente, de livraison et de paiement font **partie intégrante de tout contrat** conclu entre notre Société et un client. Elles sont à disposition à la réception de notre centre administratif d'Asuel, sur les sites de production à Courtételle, Glovelier, Chevnez, Courtemaîche, Miécourt, Asuel et figurent sur notre page internet. Dès lors, elles sont **réputées connues et acceptées sans réserve** lors de l'ouverture d'un nouveau compte client, par la passation d'une commande, lors de la conclusion d'un contrat ou par la prise de possession de nos marchandises. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales ; des dérogations, garanties ou conditions spécifiques aux produits demeurent réservées et doivent être dans tous les cas libellées par écrit et signées par deux représentants de notre Société. Nous nous réservons le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales.

2. Offres

Toutes les offres sur notre site internet, dans nos prospectus et notre liste de prix, sont faites librement et sans engagement. Nous ne sommes liés que par les offres établies personnellement à nos clients. La liste de prix ne constitue en aucun cas une offre. Nos offres ont une validité de trois mois maximum.

Le programme des produits peut être modifié en tout temps, sans préavis. Nous ne sommes pas tenus de disposer en stock de tous les produits énumérés dans notre liste de prix, dans nos prospectus ou sur notre site internet.

3. Prix

La Société se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les prix indiqués. Pour autant qu'il n'en soit pas mentionné autrement, les prix s'entendent marchandise enlevée à nos sites de production. Les commandes de marchandises d'une valeur inférieure à Fr. 600.- peuvent donner lieu à un supplément équitable de petites quantités.

4. Frais de transport, de matériel d'emballage et autres frais

Tous les frais de transport, de palettes CFF, de déchargement par ruban, par pompe à béton ou à l'aide d'engins spéciaux, etc. ne sont pas compris dans le prix de nos produits. Ils sont facturés au tarif en vigueur lors de l'établissement de la facture ou conformément à une offre spécifique. Ils peuvent être majorés, notamment pour des raisons de fluctuation du prix du carburant et d'adaptation de la RPLP. Un supplément est perçu pour le transport qui présente un accès difficile. Les palettes CFF facturées qui nous sont retournées franco dans un parfait état sont créditées au client moyennant une déduction pour frais d'utilisation. Seul le nombre de palettes facturées peut être rendu. Les palettes supplémentaires ne seront pas créditées. Une part aux frais de transport est débitée au client dans le cas où celui-ci nous demande de reprendre des palettes sans livraison simultanée de marchandises. Un échange direct de palettes sans facturation, respectivement sans note de crédit, est exclu.

5. Livraisons

5.1. Délais de livraison

La Société met tout en œuvre pour tenir les délais de livraison. Toutefois, les délais de livraison mentionnés sont indicatifs et n'engagent aucunement la Société. Le non respect des délais ne donne pas le droit au client de se départir du contrat ni de prétendre à un dédommagement de notre part. En particulier dans les cas de force majeure, grève, cessation d'activité, limitation de production, dommage aux installations de production, retard ou absence de livraison d'un fournisseur, dysfonctionnement d'exploitation ou du réseau des transports, ou lors de tout autre événement imprévisible et indépendant de notre volonté, la Société est libérée d'exécuter le contrat dans les délais impartis ou même totalement dispensée d'exécuter le contrat en cas d'impossibilité de livraison.

Les délais de livraison convenus courrent à partir de la conclusion du contrat, toutefois au plus tôt dès réception de toutes les données nécessaires du client. S'il est convenu d'une livraison sur appel, le client a l'obligation de donner l'ordre de livrer la marchandise dans le délai fixé. Si un de nos fournisseurs (pétrolier ou cimentier) augmente ses prix avant que le client ne donne un ordre de livraison ou de livraison partielle, les nouveaux prix s'appliqueront aux livraisons ou livraisons partielles pas encore ordonnées.

5.2. Transport et déchargement

Nos marchandises sont livrées par nos propres soins ou par une entreprise de transports mandatée par nous-mêmes à l'adresse figurant sur l'offre, la confirmation de commande ou indiquée par le client, cette adresse devant être facile d'accès pour nos véhicules. La marchandise est déchargée conformément aux règles de sécurité imposées par l'usage de nos outils de livraison. Lors du déchargement de marchandises, le client doit, si nécessaire, mettre à disposition de l'assistance. La Société facture tout temps d'attente selon le tarif en vigueur. **Dans la mesure où la livraison a été annoncée, mais que ni le client ni une personne mandatée par ses soins ne sont présents lors de la livraison, le déchargement a valeur de remise conforme de la marchandise.**

6. Transfert des usages et risques

Les usages et risques de la marchandise passent au client lors de l'enlèvement de la marchandise à nos sites de production, même si la livraison est prévue franco ou selon une clause analogue. Font exception uniquement les livraisons effectuées par nos soins ou par nos fournisseurs en notre nom, pour lesquelles le transfert des usages et risques a lieu lors du déchargement de la marchandise.

7. Garantie en raison des défauts du produit ou de la prestation

7.1 Défauts

Les différences courantes ou liées à la technique de fabrication en matière, de nature de la surface, de poids, de couleur, et de manière générale toutes les différences qui ne s'écartent pas des normes en vigueur ne sont pas considérées comme des défauts, dans la mesure où la marchandise livrée permet l'usage prévu. Il n'y a pas non plus défauts dans les cas suivants: inobservation des règles admises dans la branche ; traitement, utilisation, mise en œuvre ou stockage incorrect ; non respect des instructions techniques ; usure normale ou usage excessif.

7.2. Avis des défauts

Le client ou le chauffeur mandaté par ses soins doit vérifier l'état de la marchandise immédiatement après réception. L'avis des défauts de la marchandise ainsi que les réclamations pour livraison incomplète ou incorrecte sont à adresser par écrit au centre administratif de Lachat SA sous sept jours ouvrables dès réception de la marchandise, sur présentation du bulletin de livraison ou de la facture. Les défauts non visibles lors de la vérification susmentionnée doivent être signalés immédiatement lors leur constatation. Si le client néglige ce qui précède, la marchandise est tenue pour acceptée. Les défauts doivent être décrits de manière précise. La marchandise qui fait l'objet d'une réclamation ne doit en aucun cas être installée ou utilisée ; sinon, elle est considérée comme acceptée.

7.3. Prescription

Le délai de garantie s'exécute conformément au CO, Art. 210.

7.4 Couverture de la garantie

Lorsque l'avis des défauts est respecté et que les prétentions de garantie sont fondées, la Société a le choix soit de remplacer ou réparer la marchandise défectueuse à ses propres frais, soit d'accorder une réduction de prix, soit encore de résoudre le contrat. La marchandise remplacée ou réparée bénéficie des mêmes conditions de garantie que la marchandise initiale. Dans des cas particuliers, la Société peut assumer partiellement ou totalement les coûts de montage et démontage ainsi que les frais de transport et de service, pour autant qu'ils soient en proportion raisonnable avec la valeur de la marchandise. Toute autre prétention, notamment en réparation de dommages consécutifs à la marchandise défectueuse (dommages directs et indirects), est exclue. Demeurent réservées les conditions de garantie que le fournisseur ou le fabricant accorde directement au client. L'avis des défauts et les prétentions en garantie ne libèrent pas le client de son obligation de paiement dans le délai convenu.

8. Processus de réception des matériaux de rabotage /dégrapage enrobé

Toutes les entrées sont pesées, contrôlées et donnent lieu à l'édition d'un bulletin de livraison. Les matériaux sont à décharger sur une place réservée spécialement à cet effet. Un dernier contrôle au spray PAK-marker sera réalisé. En cas de doute, le personnel de centrale décidera de la conformité des matériaux. Les matériaux non-conformes déjà déchargés seront rechargés ou éliminés à la charge du fournisseur. Les consignes du personnel de la centrale doivent être scrupuleusement respectées.

9. Conditions de paiement

Le délai de paiement est en principe de 30 jours net à compter de la date de facturation. Suivant les circonstances et en particulier lors de commandes de client non maître d'ouvrage, la Société peut exiger un acompte, une garantie de paiement, un paiement total préalable ou un paiement au comptant au moment de la livraison.

Passé le délai de paiement, le client est en demeure sans avertissement particulier. La Société est habilitée à exiger le paiement de frais de rappel et d'un intérêt moratoire au taux du marché. Les clients ayant atteint leur limite de crédit ou ayant plus d'un mois de retard dans leurs paiements peuvent voir leur compte bloqué avec effet immédiat et sans avertissement particulier pour des livraisons futures à crédit. En cas de demeure du client, la Société peut suspendre les livraisons futures jusqu'à paiement du montant total dû, faute de quoi la Société peut se retirer du contrat. En cas de retard de paiement, la Société se réserve le droit de reprendre la marchandise vendue ou, dans certains cas, de faire valoir son droit à l'hypothèque légale.

Les déductions sans note de crédit ne sont pas autorisées. Si le client déduit de la facture un montant (escompte, arrondi, etc.) sans que cela n'ait été convenu, son compte est automatiquement débité du montant déduit.

10. Réserve de propriété

La Société et le client conviennent ici expressément d'un pacte de réserve de propriété, valable pour tous les contrats de vente conclus entre eux, en vertu duquel le client ne devient pas propriétaire des choses vendues lors du transfert de la possession, mais seulement lorsqu'il en aura payé l'entier du prix convenu. La Société est dès lors autorisée à requérir unilatéralement et à ses frais auprès de l'office des poursuites l'inscription du présent pacte dans le registre des pactes de réserve de propriété.

11. Lieu d'exécution, for, droit applicable

Les lieux d'exécution sont au siège de Lachat SA, Commune de la Baroche ou au siège de Carrière de la Combe SA, Commune de Haute-Ajoie. Pour tout litige découlant d'un contrat ou des présentes conditions générales, le for exclusif est au siège de la Société. Les contrats et les présentes conditions générales sont régis par le droit suisse. Si certaines dispositions des présentes conditions générales devaient être déclarées nulles, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

Trucs et astuces pour recevoir les produits et prestations Lachat dans les meilleures conditions.

Béton frais

- 1) vérifier les prescriptions du maître d'œuvre en matière de recette (normalisée ou non)
- 2) solliciter les services de nos spécialistes en cas de doute sur les recettes
- 3) contrôler le volume total pour éviter un transport à prix forfaitaire
- 4) vérifier nos disponibilités en cas de pompage ou de prestation ruban
- 5) préaviser les difficultés d'accès au chantier
- 6) demandez une offre pour un bétonnage entre 22h00 et 6h00 ou le week-end
- 7) vérifier les distances pour le pompage ou le ruban
- 8) mentionner à la commande l'adjonction de retardeur ou tout autre adjuvant et ajouts
- 9) indiquer à la commande le nom du chantier, le lieu exact de livraison et la personne de contact
- 10) passer la commande de béton frais avant 15h00 pour la matinée suivante

Béton bitumineux

- 1) vérifier les prescriptions du maître d'œuvre en matière de recette (normalisée ou non)
- 2) solliciter les services de nos spécialistes en cas de doute
- 3) réserver nos disponibilités de production au moins 3 jours avant votre pose
- 4) s'assurer que le type de liant spécial est disponible
- 5) pour moins de 300 to d'enrobé avec liant spécial, demander le montant de la plus-value
- 6) demandez une offre pour une production entre 22h00 et 6h00 ou le week-end
- 7) vérifier le lieu de production de votre commande
- 8) indiquer à la commande le nom du chantier, le lieu exact de livraison et la personne de contact

Matériaux pierreux

- 1) vérifier les prescriptions du maître d'œuvre en matière de produits normés
- 2) solliciter les services de nos spécialistes en cas de doute
- 3) annoncer les nouveaux chantiers (volume et planification), s'assurer de la disponibilité
- 4) demander une offre franco chantier pour les graviers/sables d'importation dès 26 to
- 5) tenir compte de la plus-value en cas de quantité <3 m³ de pierre ou <3 to de blocs

Décharges, recyclage et revalorisation

- 1) contrôler la teneur en HAP des croûtes d'enrobés (<250 mg/Kg enrobé)
- 2) remplir le formulaire pour l'annonce de mise en décharge DTA et DTB
- 3) Concernant les matériaux de décharge type A (à laver) sur le site de la Malcôte, voir ci-dessous:
Des échantillons seront prélevés par Lachat SA sur les premiers camions pour déterminer le pourcentage de matériaux fins (< 0,063mm). Suite aux analyses, Lachat SA indiquera le niveau de prix de la taxe de reprise. Des échantillons peuvent être prélevés en tout temps pendant la durée des apports de matériaux en décharge.

Fiche de sécurité du béton frais

La fiche de sécurité du béton frais se trouve sur notre site internet.

Lachat SA

béton frais
béton bitumineux
pierre et gravier
revalorisation et recyclage
de matériaux
2954 ASUEL

Administration: 032 462 03 00

Commande: 032 462 03 33

IBAN CH46 0078 9016 5665 5108 5

TVA CHE-105.809.541

info@lachatsa.ch

www.lachatsa.ch